

PRÉFET DU VAR

PRÉFECTURE
Direction de la coordination des politiques publiques et de
l'appui territorial
Bureau de l'environnement et du développement durable

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

FORMATION "SITES ET PAYSAGES"

Séance du 19 juin 2019

COMMUNE	SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER
DOSSIER	PLU – Etude de discontinuité pour quatre sites
PÉTITIONNAIRE	Commune
RAPPORTEUR	DDTM
TEXTES	Code de l'urbanisme – Article L122-7

AVIS

Les membres de la CDNPS émettent leur avis au regard des quatre STECAL proposés :

- Saint-Julien plage : l'avis est favorable à l'unanimité, tout en conservant la demande d'OAP proposée par la DDTM afin de mieux définir les conditions d'insertion du projet et le respect de la bande de cinquante mètres au bord du lac, celui-ci constituant une réserve d'eau potable ;
- Lieu-dit La Pelasse : l'avis est favorable à l'unanimité pour ce site d'activité commerciale ;
- Parc solaire de l'Eouvières : l'avis est favorable à la majorité ;
- Parc solaire des Bourdas : l'avis est défavorable à l'unanimité.
Il convient d'adopter une démarche globale d'aménagement à une échelle plus large que celle de la commune. Mais pour ce faire il faut disposer des outils d'une politique de transition.
Les services de l'État proposent d'accompagner la communauté de communes pour revoir son projet et réfléchir à l'énergie dans sa globalité dans le cadre d'un PCAET (plan climat-air-énergie territorial) et une vision plus cohérente de tout le territoire intercommunal.

La présidente de séance,



Caroline BERRETTA